



L'essentiel & plus encore

# Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 40 - Avril 2020

## ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

*Vous avez participé, le 13 mars dernier, à l'Assemblée Générale. À cette occasion, vous avez élu votre Conseil d'Administration*

*qui a ensuite décidé de continuer à faire confiance à Pierre Dagrass et à moi-même. Je le remercie et je m'engage à poursuivre notre travail dans le respect et la confiance.*

*Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, le Conseil d'Administration n'a pas pu constituer le Bureau et désigner les différentes Instances. Dès la fin du confinement, il se réunira pour le faire.*

*Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, notre MSA est pleinement mobilisée pour maintenir sa mission de service public, en garantissant notamment le versement des prestations sans délai, et accompagner nos ressortissants les plus fragilisés.*

*Je sais que je peux aussi compter sur votre engagement. En tant qu'élus, nous devons être en première ligne pour relayer les informations du Gouvernement et faire remonter les difficultés rencontrées par nos adhérents.*

*Prenez soin de vous et de vos proches.*

**Jean-François Fruttero**  
**Président de la MSA DLG**



## INSTITUTIONNEL

### Jean-François Fruttero reste Président

**Lors de l'Assemblée Générale, les nouveaux délégués ont désigné leur Conseil d'Administration qui a ensuite réélu J-F. Fruttero, Président, et P. Dagrass, 1<sup>er</sup> Vice-président, de la MSA Dordogne, Lot et Garonne.**

Le processus électoral, commencé en janvier, s'est poursuivi avec l'Assemblée Générale statutaire et élective, le 13 mars dernier à Bergerac.

#### L'Assemblée Générale statutaire

En début de journée, Lysiane Lenice, Directrice Générale, a présenté l'activité 2019 en exposant les grandes masses financières gérées par l'entreprise et les principales activités des services.

Le Rapport Mutualiste de Pierre Dagrass, 1<sup>er</sup> Vice-président, a porté sur le rôle essentiel des élus dans la mise en œuvre des actions de terrain par la MSA.

Après un moment consacré aux échanges avec la salle, le Président Jean-François Fruttero a présenté son Rapport Moral. Au-delà des faits marquants de l'année 2019, il est revenu sur les élections MSA et les prochains enjeux pour l'Institution, avec notamment la négociation de la nouvelle COG et la mise en œuvre du plan stratégique MSA 2025.

#### L'Assemblée Générale élective

Après une présentation des candidats par département et des modalités de vote,



les élus ont désigné leur nouveau Conseil d'Administration à travers l'élection des 27 Administrateurs, soit :

- **9 administrateurs** pour le 1<sup>er</sup> collège (exploitants), 4 pour le Lot-et-Garonne et 5 pour la Dordogne.
- **12 administrateurs** pour le 2<sup>e</sup> collège (salariés), 6 pour chaque département.
- **6 administrateurs** pour le 3<sup>e</sup> collège (employeurs de main-d'œuvre), 3 par département.

Siègent également au Conseil d'Administration les 2 représentants désignés par l'Union Départementale des Familles (UDAF).

#### J-F. Fruttero, réélu Président

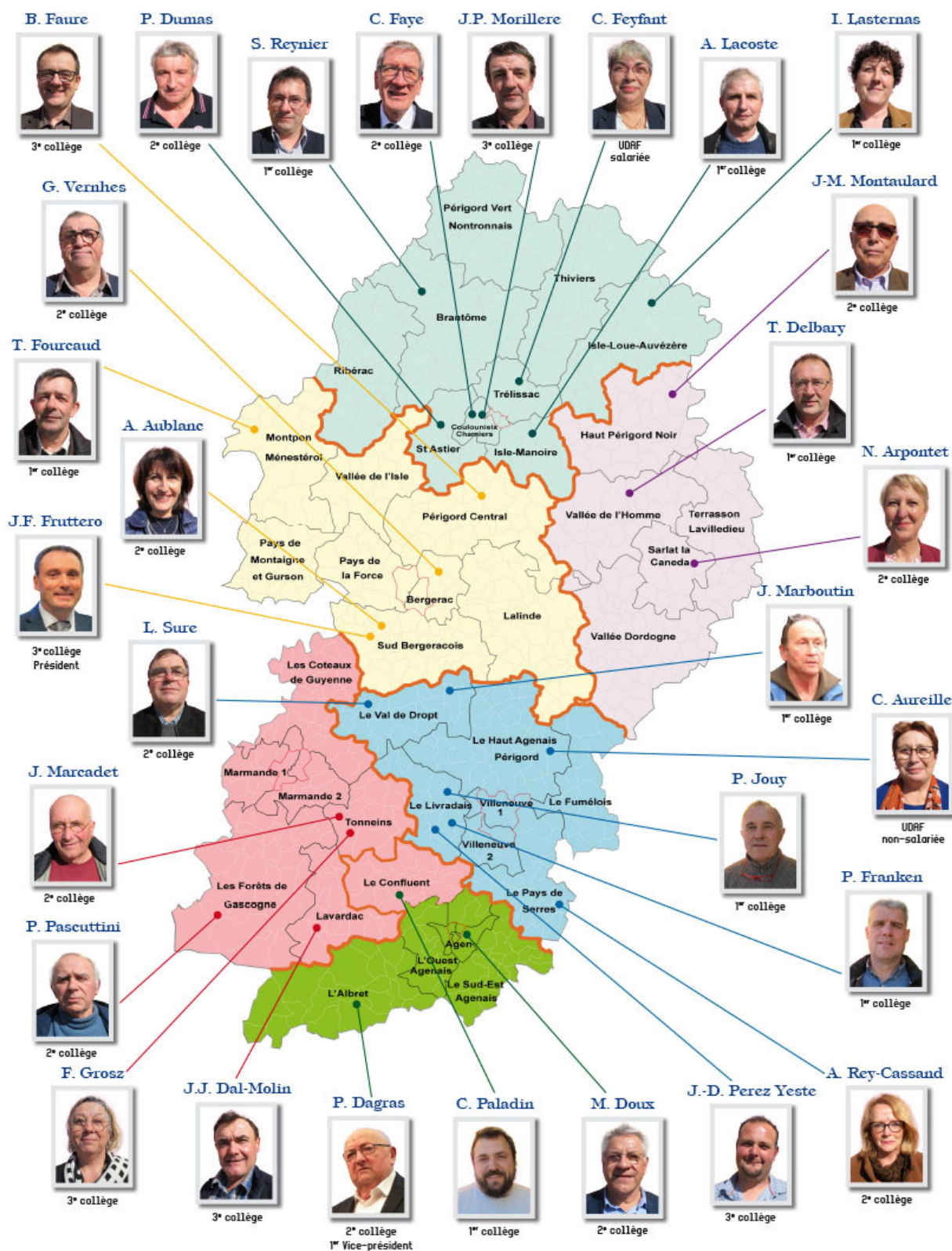
Le même jour, les Administrateurs ont réélu Jean-François Fruttero comme Président et Pierre Dagrass comme 1<sup>er</sup> Vice-président de la MSA Dordogne, Lot et Garonne lors du premier Conseil d'Administration.

Élu du 3<sup>e</sup> collège, J-F. Fruttero était Président depuis septembre 2018 (suite à la décision de Claudine Faure d'arrêter son mandat) et Administrateur central lors du précédent mandat.



# Les membres du conseil d'administration

Mandat 2020-2025



## Les missions du Conseil d'Administration

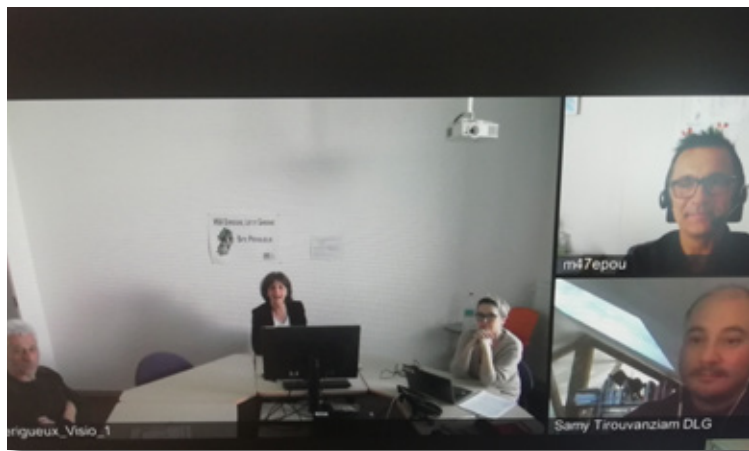
- Il détermine la politique générale de la caisse MSA.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il fait remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux en matière de santé, famille, retraite,...
- Il représente la caisse MSA auprès des Pouvoirs Publics, partenaires sociaux,...

## Des instances en attente...

Dès la fin du confinement, la priorité sera d'organiser un Conseil d'Administration afin de désigner le bureau et l'ensemble des instances (Comité d'Action Sanitaire et Sociale, Commission de Recours Amiable,...).

## La MSA mobilisée pour la continuité de son activité

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le coronavirus et l'entrée en vigueur du confinement général, la MSA DLG a déployé, dès le 17 mars, son Plan de Continuité de l'Activité (PCA) afin de maintenir sa mission de service public. En attendant le début du déconfinement, faisons un point de situation sur le fonctionnement de la caisse après plus d'un mois de crise sanitaire.



La Direction assure le pilotage du PCA en visioconférence

### Qu'est-ce que le PCA ?

En cas de sinistre significatif, le PCA est le moyen par lequel la MSA assure la permanence de son activité en adaptant son organisation à la situation dégradée.

Ce dispositif comprend notamment la constitution d'une cellule de crise et l'identification des référents des différents domaines de l'entreprise. Tous les ans, la MSA Dordogne, Lot et Garonne organise un exercice de simulation. L'occasion pour la cellule de crise de se réunir, de mettre en pratique le dispositif et d'envisager des pistes d'amélioration.

### Sa mise en œuvre

Pour respecter les consignes gouvernementales et contribuer à la lutte contre le COVID-19, tous les rendez-vous physiques avec les adhérents ont été interrompus le 16 mars et dès le lendemain, la presque totalité des équipes a quitté les locaux de la MSA.

Des aménagements ont été nécessaires pour organiser rapidement le fonctionnement de la caisse en télétravail et permettre ainsi aux services de poursuivre leurs activités.

Aujourd'hui, ce sont plus de **330 salariés** qui traitent les dossiers depuis leur domicile. La Direction et les cadres veillent à la gestion des équipes et au suivi de l'activité, mais aussi à préserver le lien avec l'entreprise.

Suite aux déclarations du Président de la République, annonçant un déconfinement progressif du territoire à compter du 11 mai, la cellule de crise travaille sur un plan de reprise d'activité avec comme priorité de garantir la protection des salariés et des adhérents.

### Un point sur le fonctionnement de la MSA DLG

● **Le paiement des prestations** : cette mission prioritaire de la MSA est parfaitement assurée. Les prestations familiales, sociales et de solidarité, les prestations vieillesse, rentes AT,... sont versées tout à fait normalement à échéance.

Par ailleurs, les ordonnances prises par le Gouvernement

ont permis la poursuite du paiement de certaines prestations soumises à condition, même en l'absence de pièces justificatives indispensables habituellement.

Enfin, la réception du courrier est assurée grâce à la présence sur site de quelques salariés, ce qui permet par la suite l'ouverture de nouveaux droits, sachant qu'on constate une forte augmentation des démarches effectuées en ligne.

● **L'encaissement des cotisations** : le Gouvernement a pris des mesures de report de cotisations pour les entreprises et exploitations agricoles. Néanmoins, les structures qui peuvent payer tout ou partie de leurs cotisations sont invitées à le faire au regard des dépenses nationales sans précédent pour faire face à la crise.

● **La relation de service** : les procédures mises en place pour le rappel des particuliers et des entreprises sont fonctionnelles, la priorité étant donnée aux situations les plus sensibles. Les messages et demandes de rendez-vous téléphoniques sur Internet sont traités en totalité.

● **L'action sociale** : tous les travailleurs sociaux sont mobilisés pour maintenir et renforcer le contact avec les adhérents qui sont en situation d'urgence ou de fragilité, soit à leur demande, soit par des appels de courtoisie auprès des personnes qu'ils suivent habituellement.

● **La Santé-Sécurité au Travail** : les conseillers en prévention des risques professionnels restent en contact avec les exploitants et entreprises par téléphone pour répondre à leurs questions, évoquer leurs situations et repérer ceux qui sont en situation de fragilité.

Les médecins et infirmiers du travail effectuent certaines visites médicales, par téléphone ou en présentiel, en respectant les règles de sécurité.

● **La communication** : les mesures prises par le Gouvernement, et plus particulièrement celles en faveur des entreprises, sont relayées immédiatement par différents canaux (site Internet, campagnes emailing, newsletters, communiqués de presse,...) à l'ensemble de nos employeurs et exploitants, sans oublier les partenaires et les délégués.

## 20 MILLIONS D'EUROS

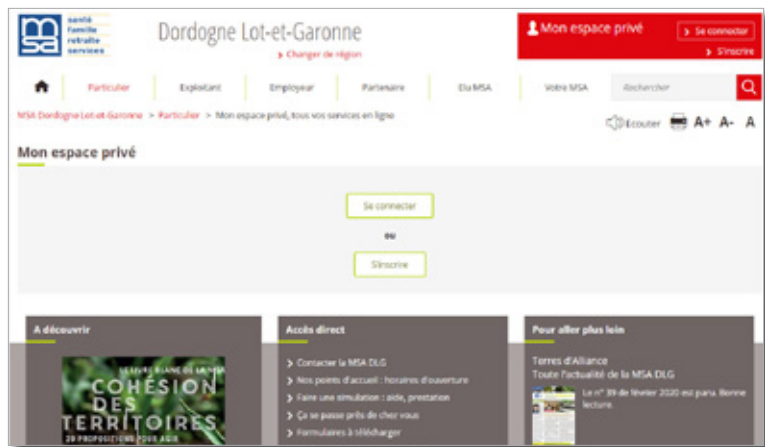
C'est le montant total des prestations (santé, famille, retraite, action sociale) versées par la MSA DLG entre le 17 mars et le 24 avril 2020, soit **54 716** paiements.

Parallèlement, la MSA DLG poursuit le versement mensuel des prestations retraite, des allocations familiales, des rentes AT et des prestations invalidité.



## Maintenir le lien avec ses adhérents : une priorité

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le coronavirus, la MSA DLG a fermé ses points d'accueil physique et téléphonique. Or, en cette période difficile où de nombreuses interrogations se posent, il est essentiel de rappeler les différents moyens de contacter sa MSA.



### Le site Internet

**Privilégier les services en ligne :** sur le site Internet [dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr), les adhérents peuvent gérer leur dossier 24h/24 et effectuer leurs démarches en ligne depuis "Mon espace privé".

**Envoyer un document :** pour les envois de documents, y compris les arrêts de travail et autres feuilles de soin, il faut utiliser le service "Envoyer un document" depuis "Mon

espace privé" dans la rubrique "Contact & échanges".

**Échanger avec sa MSA :** toujours dans la rubrique "Contact & échanges", l'adhérent ou l'entreprise a la possibilité de communiquer avec sa MSA en envoyant un message ou en demandant un rendez-vous téléphonique. Un agent MSA rappellera dans les plus brefs délais.

**L'assistance Internet :** elle accompagne les assurés dans l'utilisation des services en ligne proposés dans l'espace privé. Il est possible de la contacter à l'adresse suivante : [assistance.internet@sud-ouest.msa.fr](mailto:assistance.internet@sud-ouest.msa.fr)

### Le service social

Dans ce contexte difficile, le service social de la MSA DLG est mobilisé pour poursuivre et renforcer son action envers les ressortissants et notamment les plus fragilisés.

Contactez le service ASS : [contact\\_ass.blf@dlg.msa.fr](mailto:contact_ass.blf@dlg.msa.fr)

### La Santé-Sécurité au Travail

Les médecins du travail et les conseillers en prévention des risques professionnels restent joignables pour aider les exploitants et les entreprises agricoles à réfléchir aux mesures à mettre en place sur leur lieu de travail.

Contactez la médecine du travail : [sst.grprec@dlg.msa.fr](mailto:sst.grprec@dlg.msa.fr)

Contactez le service PRP : [secprp.grprec@dlg.msa.fr](mailto:secprp.grprec@dlg.msa.fr)

### La vie mutualiste

Les élus, sollicités par un adhérent en difficulté ou qui souhaiteraient signaler une situation d'urgence, sont invités à contacter les animatrices du territoire en utilisant cette adresse mail : [Vie\\_mutualiste\\_COVID19.blf@dlg.msa.fr](mailto:Vie_mutualiste_COVID19.blf@dlg.msa.fr)

## Une foire aux questions pour vous accompagner

Face à l'épidémie de Coronavirus, la MSA met à votre disposition sur le site Internet [dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr) une foire aux questions pour vous informer sur des situations que vous pouvez rencontrer. Elle sera mise à jour régulièrement tout au long de cet épisode. Nous vous invitons à la consulter régulièrement.



Que vous soyez particulier, exploitant ou employeur de main-d'oeuvre, la crise sanitaire que nous vivons a des conséquences sur votre vie personnelle et professionnelle. Pour vous aider, la MSA répond à vos questions. En cliquant sur « Coronavirus : suivez l'information de votre MSA » en page d'accueil du site Internet [dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr), vous trouverez la solution à votre situation !

**Pour les particuliers, la MSA répond à vos questions sur :**

- Famille, logement.
- Retraite.

- Santé.
- Handicap, prime d'activité, RSA.
- Démarches.
- Titre de séjour.

**Pour les exploitants, la MSA répond à vos questions sur :**

- Poursuite de l'activité.
- Mesures d'accompagnement pour les agriculteurs.
- Paiement des cotisations.
- Santé, arrêt de travail et indemnisation.
- Organisation du travail.
- Contact.

**Pour les employeurs, la MSA répond à vos questions sur :**

- Activité et recrutement.
- Cotisations.
- Arrêt de travail.
- Prévention et SST.
- Contact.

## « MSA solidaire » aux côtés des personnes en difficulté



En ce temps de crise, la MSA renforce sa présence auprès de ses adhérents et des populations rurales en lançant l'opération « *MSA solidaire, nos valeurs en action* ». Basée sur le volontariat, elle invite les élus MSA à contacter les personnes vulnérables et détecter les situations à risques.

Depuis maintenant un mois, de nombreuses personnes sont fragilisées par la période de confinement. Avec ce dispositif, la MSA confirme son engagement au service des populations les plus vulnérables.

### Les actions portées par « MSA solidaire »

Dès la mise en place du confinement, des initiatives portées par les équipes du groupe MSA ont été mises en œuvre sur le terrain. Par exemple, le service sociale a contacté les adhérents faisant déjà l'objet d'un suivi individuel

ou identifiés comme fragiles (personnes âgées seules, bénéficiaires de minima sociaux,...). De son côté, le service de téléassistance « Présence Verte Guienne » a réalisé un nombre important d'appels vers ses abonnés pour les rassurer.

L'objectif de cette opération est de concevoir de nouvelles actions en invitant les élus à faire vivre cette grande chaîne de solidarité. Ils pourront prendre contact et nouer un lien avec leur entourage (voisins, collègues,...), des personnes isolées, en situation d'handicap,... En fonction de leur disponibilité, ils pourront aussi proposer leurs services pour les aider à distance à faire une démarche sur Internet, livrer des courses, relever leur courrier,...

Par ailleurs, la coopération initiée avec l'association des maires ruraux de France (AMRF) permettra aux élus MSA de participer aux actions citoyennes mises en place par les mairies sur les territoires.

### Relayer les actions auprès de la MSA

Une fois les appels passés, il est demandé aux élus de signaler le nombre de personnes contactées et aussi les situations d'urgence qu'ils ont rencontrées en écrivant un mail à : [Vie\\_mutualiste\\_COVID19.blf@dlg.msa.fr](mailto:Vie_mutualiste_COVID19.blf@dlg.msa.fr)

Les animatrices du territoire, Frédérique Jourgnac et Marie-Pierre Andrieu assureront la prise en charge de ces situations en lien avec les services prestations, cotisations et l'Action Sanitaire et Sociale.

Il est aussi possible d'utiliser cette adresse mail pour signaler les initiatives locales qui méritent d'être relayées.

## Suivre les consignes sanitaires pour travailler en sécurité

La MSA, mobilisée sur les aspects de santé et sécurité au travail, souhaite accompagner les salariés et exploitants agricoles en leur préconisant des mesures sanitaires à respecter, pour leur permettre de travailler en se protégeant et en évitant toute propagation du coronavirus.

Les médecins du travail et les conseillers en prévention des risques professionnels ont réalisé **des fiches pratiques de prévention** précisant les mesures à respecter, dans le cadre de la continuité d'activité en cette période de crise sanitaire :

**Les gestes barrière** : les gestes barrières (cf page suivante) et les mesures de distanciation sociale, indispensables pour se protéger de la maladie, sont à reprendre sur le lieu de travail.

**L'organisation du travail** : transmission des consignes, flux de personnes, situation de travail et organisation du travail, nettoyage des matériels, outils et des locaux,...

**L'organisation des espaces** : vestiaires, salle de pause et de déjeuner, local fumeur.

**CORONAVIRUS,  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

Les équipes du service Santé-Sécurité au Travail ont aussi réalisé 13 fiches pratiques sur les consignes sanitaires à suivre à l'attention de différentes filières et en fonction de leur activité : **accueil des travailleurs saisonniers, travail dans un abattoir, sur un élevage, travaux espaces verts, travail en filière équine, sur un chantier agricole,...**

### BON À SAVOIR

Ces fiches sont téléchargeables sur le site [dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr)  
Rubrique : « Employeur > Coronavirus : les consignes sanitaires pour les entreprises



## Le coronavirus c'est quoi ?



Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19.



Cette maladie donne surtout : toux, fièvre, difficultés à respirer.



Le plus souvent, cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement.



Mais parfois elle peut être grave. Surtout pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie. Par exemple : diabète, problèmes respiratoires, maladie des reins, cancer, VIH, etc.



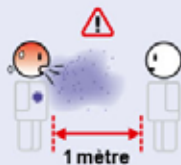
Pour l'instant il n'existe pas de traitement ni de vaccin pour le Covid-19.

## Coronavirus • Pour vous protéger • 2

### Comment vous protéger et protéger votre entourage ?



Pour que ce virus arrête de s'étendre, de nombreux pays, comme la France, ont pris des mesures très strictes : fermeture des écoles, interdiction de sortir sauf pour faire ses courses et se soigner, interdiction de se regrouper, etc.



#### Les gestes barrières

Restez chez vous ou isolé. Toujours à plus d'1 mètre des autres personnes.



Ne vous serrez pas la main et ne faites pas la bise.



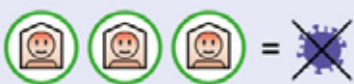
Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.



Lavez-vous les mains très souvent avec du savon ou du gel désinfectant. Certaines villes proposent des points d'eau.



Ne vous touchez pas la bouche, le nez, les yeux.



Si nous faisons tous ces efforts, nous arriverons à arrêter ce virus.

## Comment s'attrape le coronavirus ?



Ce virus se trouve dans les postillons, la salive, sur les mains et les objets touchés par une personne qui a le coronavirus.



On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets où il y a des postillons.



Attention : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour ça qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

## Coronavirus • Les signes • 3

### Comment savoir si vous êtes malade ?



Si vous avez : toux + fièvre



Reposez-vous.



Restez à l'intérieur, limitez les contacts avec votre famille et les autres personnes.



Appelez un professionnel de santé ou du social si besoin. N'allez pas directement chez le médecin, à l'hôpital ou aux urgences.



En général, la maladie guérit avec du repos.



Si vous avez : toux + fièvre + difficultés à respirer, vous êtes essoufflé

Appelez le 15 ou le 114 (pour les sourds et les malentendants)

Attention : On ne peut pas demander un test pour savoir si on a le coronavirus. C'est le médecin qui décide de faire le test ou non.

### Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[gouvernement.fr/info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000 (appel gratuit)